

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 06852 Numéro SIREN : 481 748 440 Nom ou dénomination : A.P.G. DISTRIBUTION SYSTEM - "A.P.G. DS"
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2021 sous le numéro de dépôt 86321



20210863212020

DATE DEPOT : 13/08/2021

N° DE DEPOT : 86321

N° GESTION : 2005B06852

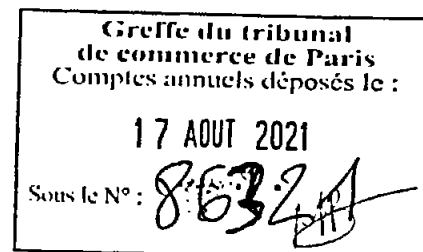
N° SIREN : 481748440

DENOMINATION : A.P.G. DISTRIBUTION SYSTEM - "A.P.G. DS"

ADRESSE : 66 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

MILLESIME : 2020

A.P.G. Distribution System
Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000
Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 481 748 440
S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt un,
Le vingt trois juillet à 10 heures 30,

- **AIR PROMOTION GROUP – « APG »**
Société par Actions Simplifiée au capital de €. 105.000
dont le siège social est à PARIS (75008) 66 avenue des Champs Elysées
immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro B 412 545 428
représentée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Associée unique de la Société A.P.G. Distribution System

Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I. a préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente non associée, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020

II. a pris les décisions suivantes relatives aux :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Associée unique, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Sh

En conséquence :

⇒ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente,

⇒ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit €. <373 604,25> de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. <373 604,25>	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 491 106,04 à €. 6 117 501,79)		€. <373 604,25>
Total	€. <373 604,25>	€. <373 604,25>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Nct	net
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

59

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

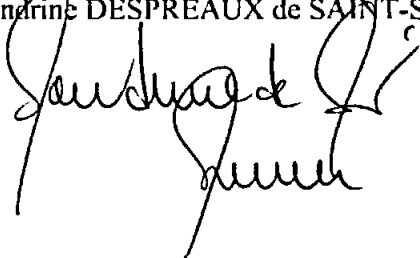
CLOTURE

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique

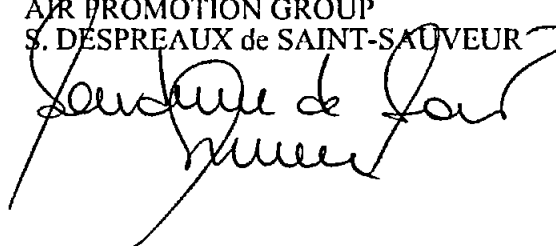
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et l'Associée unique.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



L'Associée unique,
AIR PROMOTION GROUP
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit €. <373 604,25> de la manière suivante :

- Déficit de l'exercice € . <373 604,25>
- Au compte « Report à nouveau » € . <373 604,25>
(qui passera de €. 6 491 106,04 à €. 6 117 501,79)
- Total** € . <373 604,25> € . <373 604,25>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2017	-	-	-	-
31.12.2018	-	-	-	-
31.12.2019	-	-	-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Madame,

En votre qualité d'actionnaire unique de la Société A.P.G. DS, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que la convocation à la présente assemblée vous a été régulièrement adressée ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 15^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- . Considérations générales
- . Les services
- . Les contrats
- . Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2020, a été une année marquée par la crise sanitaire : les frontières se sont fermées en mars et pendant toute l'année les voyages ont été soumis à des restrictions gouvernementales rendant les déplacements pratiquement impossibles.

Le transport aérien a été classé Secteur 1, soit le secteur le plus touché par la crise.

A.P.G.DS a eu recours à l'Activité Partielle puisque les ventes de nos compagnies se sont arrêtées.

Plus que jamais la distribution en matière de transport aérien est une clé majeure du succès d'une compagnie aérienne. La compétence en la matière est extrêmement diluée voire parfois inexistante au sein de certaines compagnies émergentes. Les compagnies sont prêtes à payer cher les services de distribution à partir du moment où c'est indolore pour elles donc à coûts variables.

Les succès de A.P.G. DS n'est plus à démontrer, et même, en cette année de crise nous avons assuré la continuité de nos services avec notamment le traitement des remboursements qui ont atteint un volume hors normes.

2) LES SERVICES D'APG DS

L'ensemble de l'activité d'APG DS est axé sur la distribution des compagnies aériennes régulières.

a) Le service de chargement de tarifs négociés en GDS- et ATPCO

Nous avons arrêté le chargement via ATPCO car cela n'engendrait pas de rentabilité. Nous gardons 2 personnes qui disposent de la qualification chargement au sein des différents GDS mais ce n'est plus une occupation à 100%.

Ce n'est pas une activité phare mais plus une vitrine pour montrer notre capacité à délivrer des services de distribution complets.

Ce service est utilisé dans le cadre de complément d'activité de ABCS et pour notre compagnie Aérienne.

b) ABCS

Le produit ABCS continue mais logiquement n'a pas augmenté cette année.

A noter que nous avons renforcé les procédures de contrôle du risque de défauts des agences avec de nouveaux standards.

Les ventes ont été stoppées nettes du fait de la crise sanitaire et nous avons dû faire face à des vagues de remboursements à traiter sans précédent.

Nous avons conservé notre service auprès de compagnies aériennes ce qui est tout à fait remarquable et rentre dans notre stratégie de qualité de service à long terme.

c) ARC-AACS

Le produit AACS est le pendant de ABCS aux Etats Unis. Il continue de croître avec plusieurs contrats signés.

Cependant, comme pour ABCS les ventes ont été stoppées nettes du fait de la crise du Covid.

Nous avons conservé notre service auprès de compagnies aériennes ce qui est tout à fait remarquable et rentre dans notre stratégie de qualité de service à long terme.

3) LES CONTRATS

Les signatures de contrats n'ont pas évolué par rapport à l'année précédent, mais les clients ont été ravis de voir qu'ils pouvaient compter sur A.P.G. DS : nous avons démontré notre capacité à surmonter la crise, continuer le service alors que le chiffre d'affaires s'effondrait.

4) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont les suivants :

Chiffre d'affaires net : €. 1 227 029 en net recul par rapport à l'année précédente.

APG DS finit l'exercice 2020 avec un résultat courant avant impôts à €. Xxx xxx en baisse.

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	1 227 029	2 609 780	< 52,98 >
Produits d'exploitation	1 247 040	2 609 836	
Charges d'exploitation	1 781 409	2 055 569	< 13,33 >
Résultat d'exploitation	<534 369>	554 267	
Traitements et salaires	289 529	382 754	
Charges sociales	59 540	133 222	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	4 892	9 196	
Résultat courant avant impôt	<529 477>	563 463	
Résultat exceptionnel	775	399 631	
Impôts sur les bénéfices	<155 098>	283 559	
Résultat net	<373 604>	679 535	
Total du bilan	10 419 435	10 689 034	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un déficit de €. <373 604,25>.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. <373 604,25>	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 491 106,04 à €. 6 117 501,79)		€. <373 604,25>
Total	€. <373 604,25>	€. <373 604,25>

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Crise sanitaire touche durement le secteur du transport aérien qui est tributaire des décisions des gouvernements pour rouvrir les frontières.

Le secteur est dans l'attente de la réouverture de manière coordonnée avec des mesures sanitaires homogènes. Ce sont les conditions sine qua non pour que les compagnies aériennes puissent voler.

Nous avons eu recours à l'activité partielle sur 2020 puisque nos clients compagnies aériennes se sont retrouvés à l'arrêt.

A.P.G. DS a signé l'APLD, suite à l'accord de branche signé en avril 2021, afin de proroger l'aide de l'Etat dans les mêmes conditions.

Les perspectives sont positives surtout à partir de juin car les campagnes de vaccinations permettent une réouverture progressive des frontières et une certaine harmonisation des décisions gouvernementales.

Les fondamentaux sont là avec la capacité de commercialiser nos produits auprès des compagnies déjà adhérentes aux BSPs, et d'étendre sur les USA avec AACS ou sur la Russie avec le produit ATCH.

Nous ne sommes pas tributaire d'un pays ou d'une compagnie bien au contraire.

Nous avons déjà signé de nouveaux contrats au 1er trimestre 2021 et la reprise des ventes même timide est bien là.

Suite à la crise du Covid les compagnies aériennes devront trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et distribution à coût variable ce qui est la niche des Sociétés du groupe A.P.G..

En conclusion

Le budget 2021 présente un redressement par rapport à 2020 et nous sommes confiants notamment à partir du 2ème semestre 2021

A noter que A.P.G. DS contribue également fortement à l'expansion des autres Sociétés du groupe. Nul doute que la diversification des produits est une des clefs de notre réussite à long terme.

Le personnel est entièrement mobilisé pour la reprise.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Néant.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Les tableaux annexés à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de nos filiales.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

AIR PROMOTION GROUP Inc

Objet : Représentation de compagnies aériennes

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	5 992 465	12 275 226	< 51,18 >
Produits d'exploitation	6 906 437	12 575 730	
Charges d'exploitation	6 398 967	9 109 902	< 29,76 >
Résultat d'exploitation	507 470	3 465 827	
Traitements et salaires	319 944	357 307	
Charges sociales	68 554	125 894	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	247 541	< 9 774 >	
Résultat courant avant impôt	755 011	3 456 054	
Résultat exceptionnel	< 390 084 >	< 2 723 901 >	
Impôts sur les bénéfices	40 580	209 502	
Résultat net	324 347	522 650	
Total du bilan	15 686 514	14 990 253	

APG AIRLINES**Objet** : Activité de transport aérien

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	4 608 512	9 840 191	<53,17>
Produits d'exploitation	9 700 674	17 265 303	
Charges d'exploitation	9 442 997	16 626 335	<43,20>
Résultat d'exploitation	257 677	638 968	
Traitements et salaires	328 637	424 481	
Charges sociales	81 416	185 269	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<401 074>	469 501	
Résultat courant avant impôt	<143 397>	1 108 469	
Résultat exceptionnel	212 248	<739 525>	
Impôts sur les bénéfices	13 678	45 852	
Résultat net	55 173	323 092	
Total du bilan	30 115 962	37 633 152	

APG TRAVELS**Objet** : Agence de voyages

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	3 151	-	+ 100
Produits d'exploitation	3 151	-	
Charges d'exploitation	12 779	12 554	+ 1,79
Résultat d'exploitation	<9 628>	<12 554>	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	
Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	

Résultat financier	-	-	
Résultat courant avant impôt	<9 628>	<8 015>	
Résultat exceptionnel	-	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	<9 628>	<8 015>	
Total du bilan	24 074	8 485	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

de manière directe :

⇒ AIR PROMOTION GROUP Inc (524 192 507 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 82,69 %

⇒ E Heliair sise Héliport de Monaco – avenue de Ligures – 98000 MONACO

Pourcentage de détention : 10,00 %

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 60,00 %

⇒ APG TRAVEL (834 323 529 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 100,00 %

de manière indirecte :

⇒ APG ACADEMY (802 585 729 RCS PARIS) sise 66 avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Cette société a été liquidée à l'amiable.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 août 2020, pour une nouvelle période de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Commissaires aux comptes

- Monsieur Jean-Claude BACHER :

Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les l'arrêté des comptes du 31 décembre 2016, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les l'arrêté des comptes du 31 décembre 2016, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit normalement établir un rapport spécial.

Compte tenu de notre statut juridique, à savoir S.A.S.U., cette obligation disparaît.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard

de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		NA				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NA				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

➤ le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,

- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

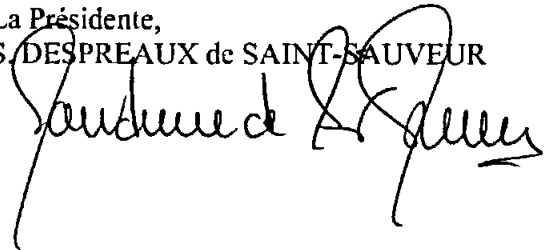
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



Jean-Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

SAS A.P.G. – D.S.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 200 000 €
RCS PARIS 481 748 440

66 Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

SAS A.P.G.- D.S.

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2020**

A l'associé unique

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. APG - DS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

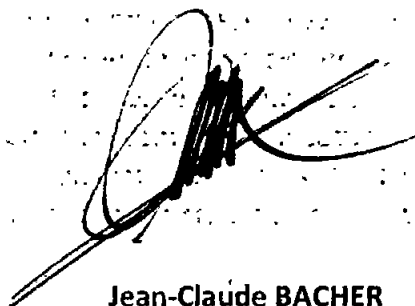
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 30 juin 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

SOMMAIRE

BILAN	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat partie 1	5
Compte de résultat partie 2	6
DETAIL DES COMPTES	7
Comptes d'actif	8
Comptes de passif	11
Comptes de charges	13
Comptes de produits	17
GESTION	19
Bilan synthétique	20
Soldes intermédiaires de gestion	21
Capacité d'autofinancement	22
Compte de résultat en %	23

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	34 144	32 147	1 997	2 512
Fonds commercial	2 219 000		2 219 000	2 219 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	14 620		14 620	14 620
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	54 662	35 088	19 574	25 040
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	45 090	35 093	9 997	12 352
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 253 860	15 000	2 238 860	2 238 860
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 660		28 660	28 660
ACTIF IMMOBILISE	4 650 037	117 328	4 532 709	4 541 044
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	262 464		262 464	658 674
Autres créances	2 215 070		2 215 070	2 016 902
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	15 640		15 640	15 640
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 387 284		3 387 284	3 448 719
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 267		6 267	8 055
ACTIF CIRCULANT	5 886 726		5 886 726	6 147 990
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 536 763	117 328	10 419 435	10 689 034

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Capital social ou individuel dont versé :	2 200 000	2 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	220 000	220 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	)	)
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	)	)
Report à nouveau	6 491 106	5 811 571
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(373 604)	679 535
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	8 537 502	8 911 106
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	987	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 646 790	1 085 294
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	)	)
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 596	160 953
Dettes fiscales et sociales	118 638	207 773
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 058	318 677
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	4 864	5 230
DETTES	1 881 933	1 777 928
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 419 435	10 689 034

Résultat de l'exercice en centimes

-373 604,25

Total du bilan en centimes

10 419 435,11

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 112 234	114 795	1 227 029	2 609 780
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 112 234	114 795	1 227 029	2 609 780
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			20 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			11	56
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 247 040	2 609 836
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 397 069	1 496 494
Impôts, taxes et versements assimilés			19 776	26 739
Salaires et traitements			289 529	382 754
Charges sociales			59 540	133 222
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 756	8 103
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3 740	8 258
CHARGES D'EXPLOITATION			1 781 409	2 055 569
RESULTAT D'EXPLOITATION			(534 369)	554 267
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			22 420	19 800
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			1 428	7 790
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				219
PRODUITS FINANCIERS			23 848	27 809
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			13 778	14 868
Différences négatives de change			5 179	3 745
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			18 957	18 613
RESULTAT FINANCIER			4 892	9 196
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(529 477)	563 463

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	775	401 130
PRODUITS EXCEPTIONNELS	775	401 130
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 498
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL	775	399 631
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(155 098)	283 559
TOTAL DES PRODUITS	1 271 664	3 038 775
TOTAL DES CHARGES	1 645 268	2 359 240
BENEFICE OU PERTE	(373 604)	679 535

A.P.G. Distribution System

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de €. 10 419 435 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat déficitaire de €. <373 604>.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2020, le 18 mai 2021.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

L'article 214-15 modifié du PCG prévoit pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, la réalisation d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, afin de tenir compte d'éventuelles évolutions ayant pu diminuer leur rentabilité et leur valeur. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Il n'a pas été comptabilisé de dépréciation au 31 décembre 2020.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

III.1 - Impacts de l'épidémie sur les activités de la Société A.P.G.

La pandémie de Covid-19, les mesures gouvernementales qui en ont découlé, notamment le confinement de la population en France à partir du 16 mars, et la crise économique engendrée, ont eu un impact significatif sur l'activité de la Société A.P.G. DS entre le mois de mars 2020 et la fin de l'année.

En effet, le secteur du transport aérien de personne a été directement impacté par la crise sanitaire, cependant, la Société A.P.G. DS estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La Société A.P.G DS s'est attachée, dans les annexes 1A et 1B, à donner une vision d'ensemble de sa performance en s'attachant à identifier et mesurer tous les impacts sur les produits et les charges et en prenant en considération les interactions entre eux dans une logique de cohérence d'ensemble.

III.2 – Abandon de compte courant

Le cumul des abandons en compte courant s'élève à €. 300 000 au 31 décembre 2020 au profit de la Société APG Airlines.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe III

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe IV
- Éléments concernant les entreprises liées : Annexe V
- Intégration fiscale : Annexe VI

VI - CRISE SANITAIRE – APPROCHE D'ENSEMBLE

- Approche résultat (SIG) : Annexe 1A
- Approche bilan : Annexe 1B

Exercice clos le : 31 décembre 2020

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	62 516	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	45 829	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	19 248	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	1 838	
* Formation professionnelle	1 784	
* Complt CVAE	-	
* Autres		
* C3S		-
518 - INTERETS COURUS A PAYER	1 497	
	132 712	-

Exercice clos le : 31 décembre 2020

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	56 328
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	6 638
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	1 700
<i>Etat et collectivités</i>	
. Opé. Particulière avec l'Etat	11 880
. C.V.A.E.	16 394
<i>Débiteurs divers</i>	
. Produits financiers - CAT & CE -	-
. Rém. C/c	22 420
. Indemnités journalières SS	-
TOTAL	115 360

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
SODEXHO Tickets restaurant	570
Code IATA	4 864
CFA Loc. CCI	833
CCFA Cot. CCI	-
Présence Assistance	-
LCL / HSBC Frais	-
TOTAL	6 267

Exercice clos le : 31 décembre 2020

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.200.000 représenté par 22.000 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2020

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 29 238
TOTAL	€ 29 238

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Emprunt : Capital restant à rembourser	€ 1 646 280
Moins 1 an	€ 212 884
De 1 à 5 ans	€ 1 433 395
A plus de 5 ans	-
Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	€ 1 646 280

Exercice clos : 31 décembre 2020

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteur divers :		
APG Inc	55 297	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	57 997	
APG Airlines	30 042	
APG Inc	<4 577>	
APG Travel		
* Clients : acomptes		
* Associés :		
APG	155 098	
APG Airlines	1 900 000	
APG Travel	37 000	
	2 230 857	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG	7 333	
APG Airlines	-	
APG Inc	2 186	
* Fournisseurs - Fact. Non parvenues		
* Clients Avoir à établir		
* Créiteurs divers :		
APG		
APG Airlines	9 896	
APG Inc	-	
* Associés :		
APG		
APG Travel		
	19 415	

Exercice clos : 31 décembre 2020

INTÉGRATION FISCALE

A.P.G. Distribution System, filiale, fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société-mère AIR PROMOTION GROUPE. Cette option a été exercée à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 5 ans.

Convention d'intégration fiscale

Conditions et obligations

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société-mère, mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour où elles seront redevenues bénéficiaires.

Les économies seront constatées l'année suivante par la Société AIR PROMOTION GROUPE, soit pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 : €. -

- Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont également conservées chez la société-mère, mais sont constatées en produits ou en charges.

I - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

	A.P.G. SAS mère	APG DS SAS Filiale	Ensemble Groupe
Résultat fiscal	< 222 723 >	< 548 702 >	< 771 425 >
Impôt-sociétés	-	-	-
Acomptes versés	< 313 911 >	0	< 313 911 >
Crédit CICE	< 84 044 >	<155 098>-	< 239 142 >
Crédit Apprentissage	-	-	-
Solde impôt-sociétés	< 397 955 >	<155 098>-	< 553 053 >
Créances d'impôt-sociétés sur Dettes d'impôt-sociétés envers			
Economie d'impôt comptabilisée Chez APG			
Créances d'impôt-sociétés Groupe Dettes d'impôt-sociétés Groupe			

II - Différence entre l'impôt-comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

- I.S. comptabilisé	-
- I.S. Groupe	-
Différence →	0

III - Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

- I.S. comptabilisé avec intégration.	-
- I.S. sans intégration fiscale.....	-
Différence →	0

	Réal 31/12/2020	Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité Impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
707 - 7097 Ventes de marchandises	0			0	0
607 + 6087 +/- 6037 - 6097 Cout direct d'achat	0			0	0
Solde 1 <i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
701 à 703 Ventes de produits	0			0	0
704 + 705 + 706 + 708 - 709 Production vendue	1 227 029			0	1 227 029
+/- 713 Production Stockée	0			0	0
71 Production immobilisée	0			0	0
Solde 2 <i>Production de l'exercice</i>	1 227 029	0	0	0	1 227 029
<i>Solde 1</i> <i>Marge Commerciale</i>	0			0	0
<i>Solde 2</i> <i>Production de l'exercice</i>	1 227 029			0	1 227 029
601 à 609 Achats d'approvisionnements	-906 179			0	-906 179
61/62 net 619 et 629 Autres charges externes	-490 891			0	-490 891
Solde 3 <i>Valeur Ajoutée</i>	-170 039	0	0	0	-170 039
<i>Solde 3</i> <i>Valeur Ajoutée</i>	-170 039			0	-170 039
74 Subvention d'exploitation Subvention du fonds de solidarité mis en place par l'Etat et les régions	20 000		-20 000	-20 000	20 000 -20 000
63 Impôts taxes et versements assimilés Taxes correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts	-19 776			0	-19 776 0
64 charges de personnel Remboursement par l'Etat de l'indemnité activité partielle Charges correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts	-349 069		-86 335 -46 676	-86 335 -46 676	-349 069 -86 335 -46 676
Solde 4 <i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	-518 885	0	-153 011	-153 011	-671 896
<i>Solde 4</i> <i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	-518 885			0	-671 896
781 Reprises sur amortissements & provisions				0	0
681 Dot. Aux Amortissements et Provisions	-11 756			0	-11 756
75 Autres produits de gestion courante	11			0	11
65 Autres charges de gestion courante	-3 740			0	-3 740
791 Transferts de charges	0			0	0
Solde 5 <i>Résultat d'exploitation</i>	-534 369	0	0	0	-687 380
<i>Solde 5</i> <i>Résultat d'exploitation</i>	-534 369			0	-687 380
755/655 +/- Quote-part d'opérations faites en commun	0			0	0
76/786/796 Produits financiers	23 848			0	23 848
66/686 Charges financières	-18 957	987		987	-17 970
Solde 6 <i>Résultat courant avant impôts</i>	-529 477	987	0	987	-681 502
77/787/797 Produits exceptionnels	775				775
67/687 Charges exceptionnelles	0				0
Solde 7 <i>Résultat exceptionnel</i>	775	0	0	0	775
<i>Solde 6</i> <i>Résultat courant avant impôts</i>	-529 477			0	-681 502
<i>Solde 7</i> <i>Résultat exceptionnel</i>	775			0	775
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	0 155 098		49 398	49 398	0 204 496
Solde 8 <i>Résultat net comptable</i>	-373 604	0	49 398	49 398	-476 230

ACTIF	31/12/2020 Réal	Dont impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
206-207 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 135 617				2 135 617
11-23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 572				29 572
Achat de matériel informatique ou pédagogique (tablettes, ordinateurs, serveurs...)					0
Surcoûts des travaux à cause du confinement (interruption de chantier / reprise)					0
Achat de matériel de distanciation (dossons, vitres...) et de nettoyage / lavage					0
Investissements prévus reportés					0
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 267 520				2 267 520
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	(I) 4 532 709	0	0	0	4 532 709
31-32-33-34-35 STOCKS ET EN-COURS	0				0
410 CREANCES CLIENTS	262 464				262 464
CREANCES SOCIALES	1 700				1 700
CREANCES FISCALES	36 891		-11 880	-11 880	25 011
CREANCES AUTRES	2 154 059		49 398	49 398	2 203 457
50 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0				0
51-53 DISPONIBILITES	3 402 924		-808 130	-808 130	2 594 794
- Consommation de la trésorerie disponible		(-)			0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	(II) 5 858 039	0	-770 613	-770 613	5 087 426
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 267				6 267
ECART DE CONVERSION ACTIF	0				0
POTS A RECEVOIR	22 420				22 420
TOTAL DE L'ACTIF	(I + II) 10 419 435	0	-770 613	-770 613	9 648 822

PASSIF	31/12/2020 Réal	Dont impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
101/108 CAPITAL	2 200 000				2 200 000
105/106 RESERVES	220 000				220 000
110/119 REPORT A NOUVEAU	6 491 106				6 491 106
120/129 RESULTAT	-373 604	987	-103 613	-102 626	-476 230
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0				0
- Subvention prévention Covid Assurance Maladie			(-)		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(I) 8 537 502	987	-103 613	-102 626	8 434 876
15 PROVISIONS	0				0
TOTAL PROVISIONS	(II) 0	0	0	0	0
16 DETTES FINANCIERES	1 647 777		-667 000	-667 000	980 777
- Souscription d'un PGE (prêt garanti par l'Etat)					0
- Report d'échéances d'emprunts					0
- Avances de trésorerie					0
400 DETTES COMMERCIALES	95 596				95 596
42 DETTES SOCIALES	77 591				77 591
- Délais de paiement d'échéances sociales		-987	0	-987	-987
43 DETTES FISCALES	41 047				41 047
- Délais de paiement d'échéances fiscales					0
45 DETTES AUTRES	15 058				15 058
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	4 864				4 864
TOTAL DETTES	(III) 1 881 933	-987	-667 000	-667 987	1 213 947
TOTAL DU PASSIF	(I + II + III) 10 419 435	0	-770 613	-770 613	9 648 822